YERRES

Service Social
N° tél. : 01.69.49.77.90
N/Réf. : LC/MCC

DECISION N° 99/234

OBJET : Convention ville d'Yerres / Association « C.A.T. La Châtaigneraie » :
Location de la salle de restauration du C.A.T. « La Châtaigneraie »

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans des crèches familiales « Bambi » et « Pinocchio », il convient de louer la salle de restauration de l'Association C.A.T. La Châtaigneraie représentée par Monsieur MIGNOT, son Directeur Adjoint, sise 4 Impasse des Ecureuils 91330 - YERRES - et que cette location correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De signer la convention avec ladite association, concernant la location de la salle de restauration du C.A.T. La Châtaigneraie le 16 octobre 1999, moyennant un montant de 6200 Frs. T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 6, sous fonction 641, nature 6135.

Fait à Yerres, le 24 septembre 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député de l'Essonne
Maire d'Yerres

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 7 OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 49 76 01
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE